

DESCRIPTIF ET DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

1 / Contrôle continu

Il est assuré par les formateurs référents de l'organisme de formation.

Le contrôle continu permet de ne pas occulter l'ensemble du parcours du stagiaire durant sa formation à l'IEAC et compte, avec l'épreuve ponctuelle, pour 40% dans le résultat final.

1.1 Évaluation diagnostique

Une évaluation individuelle en situation professionnelle est réalisée les 2 premiers jours à l'entrée en formation. Elle permet d'identifier les représentations des stagiaires, de situer le niveau de leurs connaissances et de la gestuelle professionnelle.

Un questionnaire d'auto-évaluation permet au stagiaire de se situer dans les objectifs de formation et de se familiariser avec le référentiel de compétences. Ce questionnaire est présenté trois fois dans l'année afin de réaliser l'évaluation diagnostique et le suivi des besoins du stagiaires en cours de formation :

- une première fois à la rentrée, assorti d'une observation commentée des formateurs en situation d'atelier lors du module de rentrée.
- une deuxième fois en décembre pour accompagner les stagiaires dans leur évolution. Ce temps est assorti d'une journée de rendez-vous individuels avec les formateurs référents (bilan intermédiaire).
- une dernière fois à la sortie de formation pour permettre aux stagiaires de mieux appréhender les acquis.

1.2 Évaluation formative

Les formateurs donnent aux stagiaires des exercices ou tâches à réaliser dans le cadre de leurs interventions. Ces tâches sont réalisées en cours de formation, évaluées en situation professionnelle et portent, selon les modules, sur des critères techniques et/ou artistiques et/ou méthodologiques dans le domaine des arts céramiques :

- la qualité, l'aisance et la rapidité d'exécution du geste
- le choix de la (des) technique(s) et du (des) matériau(x) mis en œuvre en adéquation avec l'exercice
- la qualité plastique et la singularité de la proposition
- la compréhension et le respect des consignes
- la pertinence et la qualité des recherches
- la capacité d'adaptation, d'anticipation et de résolution des problèmes techniques

Le calendrier des évaluations formatives est présenté dans le Guide pédagogique de la certification « céramiste » à l'attention des candidats.

Chaque stagiaire rédige également deux rapports de stage.

1.3 Évaluation sommative

Chaque stagiaire passe un oral devant le jury de l'épreuve du contrôle continu. Ce jury est interne à la structure : 2 à 3 membres

La présentation se fait à partir de pièces (en cours ou réalisées) et d'essais, du carnet de croquis et de notes, explicités et argumentés par le stagiaire et du dossier transversal.

Un retour individuel à l'issue du jury permet de rendre compte à chaque stagiaire de l'évaluation et des préconisations pour la suite du parcours (points de vigilance, mesures correctives, recommandations, solutions techniques, références artistiques et bibliographiques, ...) et d'adapter le cas échéant la régulation et l'individualisation du parcours.

Sur la base du référentiel de compétences, l'évaluation du contrôle continu est réalisée collégalement par les formateurs référents.

Une remarque de synthèse est rédigée collégalement par l'équipe pédagogique et est consignée sur le livret d'évaluation accompagnant la grille de notation.

2/ Épreuve ponctuelle

Ces évaluations se déroulent à 70 % environ du parcours de formation, au centre de formation.

Le jury est composé de 3 à 4 membres (céramistes professionnels, galeristes, etc...) dont 70% de membres externes.

Lors d'un échange de question /réponses, sous la forme d'un entretien individuel avec le jury, le candidat présente :

- ses avant-projets de création
- l'organisation qu'il a adoptée et les pièces qu'il a fabriquées
- son projet d'entreprise individuelle céramique
- une prestation commerciale ciblée à destination de sa clientèle ou partenaire. Il déploie son argumentaire pour faire aboutir sa prestation (achat, validation du projet, etc...)

Lors de l'entretien, le candidat, s'il le souhaite, peut se munir de notes contenant les repères clef du déroulement de ses processus de travail, afin de conserver le fil de sa présentation.

3/ Épreuve finale

Dans le cadre d'une exposition, ouverte au public après le passage du jury, chaque stagiaire présente une production entièrement réalisée dans les ateliers de la structure, accompagnée d'un dossier de présentation de la démarche et des techniques utilisées.

Il présente oralement son travail au jury, qui, par un questionnement sur le travail et le dossier écrit présentés, et par l'analyse de la qualité de la réalisation, apprécie les compétences professionnelles, conceptuelles, techniques et artistiques du candidat.

Cette épreuve est transversale : elle concerne un ensemble de compétences dans les 3 blocs : conception des avant-projets en céramique (bloc 1), et fabrication d'objets ou d'œuvre en céramique (bloc 2) ainsi que la gestion de l'entreprise céramique (bloc 3).

Elle permet d'évaluer l'ensemble des compétences qui doivent être acquises et se coordonner dans l'exercice de l'activité professionnelle du céramiste.

Conditions particulières : La validation de l'épreuve finale constitue une condition d'obtention du titre, pour le candidat qui se présente à la certification.

3.1 Composition du jury de l'épreuve finale

Sa composition, à 70% de membres extérieurs à la structure, est la suivante :

- 1 Président du jury, responsable de l'organisme de formation habilité (membre interne),
- 5 professionnels du secteur, ayant plus de 3 années d'expérience (membres externes),
- 1 représentant Chambre de Métiers (membre externe).

3.2 Modalités

- **Mémoire**

De 20 à 50 pages dactylographiées, annexes comprises.

Le dossier témoigne du projet de certification.

Il est le support de la communication du stagiaire pour relater sa formation, préciser les intentions de son projet professionnel et présenter l'ébauche sa communication future. Il doit être à la fois clair et personnel et peut être pensé comme un objet à part entière (format, choix du papier, manipulation, ...)

Le dossier éclairera sur le parcours du candidat, sa démarche de travail et de création, sa production, ses références dans le champ céramique et artistique, son positionnement professionnel dans le secteur visé, ses choix de production au regard de sa démarche et de son projet professionnel.

Compétences évaluées : savoir-faire rédactionnel, textes, images (photos, croquis...), mise en page, cohérence et viabilité du projet professionnel, compréhension des enjeux et spécificités du secteur, en lien avec les choix de production et le modèle économique visé.

- **Soutenance**

Une prestation orale, de type médiation sur la production, est présentée devant le jury, en présence du responsable de l'organisation des épreuves et d'un formateur.

Compétences évaluées : Clarté et aisance du discours, précision lexicale, argumentation autour du travail présenté, références, cohérence entre les intentions et les réalisations plastiques.

Une table est mise à disposition de chaque stagiaire afin de présenter ses recherches aux membres du jury, en introduction à l'espace dédié à l'exposition.

- **Pièces**

Compétences évaluées : qualité plastique et esthétique, singularité, fonctionnalité, cohérence (entre technique et produit, entre terre et produit), finitions, pertinence de la scénographie.

4/ Barème de notation

	CONTRÔLE CONTINU	ÉPREUVE PONCTUELLE	total des pts	ÉPREUVE FINALE			total des pts
				mémoire	soutenance	pièces	
BLOC 1: CONCEVOIR DES AVANT-PROJET CÉRAMIQUE	35	70	105	90	90	70	250
BLOC 2 : FABRIQUER DES OBJETS OU DES ŒUVRES EN CÉRAMIQUE	35	70	105	70	80	100	250
BLOC 3 : GÉRER UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE CÉRAMIQUE	110	80	190	50	50	-	100
	180	220	400	210	220	170	600

5/ Jury de certification

Le jury de certification se réunit une fois par an, à l'initiative de l'organisme certificateur et en ses locaux. Il est présidé par le représentant de l'organisme certificateur.

L'organisme de formation communique à l'organisme certificateur l'ensemble des documents d'évaluation à l'issue de l'épreuve finale.

Le jury de certification procède à l'examen des résultats, pour chaque candidat, **sur la base des documents récapitulatifs des évaluations certificatives que lui aura fourni l'organisme de formation.** Le jury de certification peut consulter, si besoin, le livret d'évaluation formative du candidat. En fonction, il établit soit la validation de la certification (validation de tous les blocs si la moyenne est obtenue dans tous les blocs), soit le ou les blocs validés.

Sa composition, à 70% de membres extérieurs à la structure, est la suivante :

- 1 Président du jury, représentant du certificateur,
- professionnels du secteur, ayant plus de 3 années d'expérience (membres externes),
- 1 représentant Chambre de Métiers (membre externe)

6/ Obtention de la certification :

	% PAR BLOC	Epreuve ponctuelle + Contrôle Continu	Épreuve Finale	TOTAL POINTS	POINTS À VALIDER POUR OBTENTION / BLOC ET/OU CERTIFICATION
BLOC 1	36%	105	250	355	178
BLOC 2	36%	105	250	355	178
BLOC 3	29%	190	100	290	145
REPART NB DE POINTS		400	600	1000	501
% PAR EPREUVE		40%	60%		

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le résultat du contrôle continu est remis aux candidats avant la tenue de l'épreuve finale.

Les notes définitives, du contrôle continu, de l'épreuve ponctuelle et de l'épreuve finale, sont reportées sur le relevé des résultats des évaluations certificatives pour chaque candidat. Ce relevé est remis à chaque candidat contre signature avant son départ de l'établissement de formation.

Les candidats sont informés oralement à l'issue de la soutenance de l'appréciation globale du jury final. La communication se fait collectivement ou individuellement, à la demande du jury.

Au terme de l'épreuve finale et suite à la délibération du jury final, les notes de toutes les évaluations certificatives (contrôle continu, épreuve ponctuelle et épreuve finale) de tous les candidats sont renseignées sur le procès-verbal du jury de l'épreuve finale, document signé par le (la) président(e) du jury et par tous les membres du jury.

À l'issue du jury de certification, l'organisme certificateur attribue le titre « céramiste ». Il communique par écrit aux candidats le résultat de la certification et commente ce résultat, sur la base des informations reçues.

RATTRAPAGE

Les modalités d'évaluation ne prévoient pas de processus de rattrapage aux épreuves. Seule la validation partielle, par blocs de compétences, peut être envisagée et uniquement par l'organisme certificateur.

Les candidats n'ayant pas validé la certification se verront proposer, lors de la remise de leur relevé de notes, un entretien d'accompagnement à la poursuite de parcours, destiné à envisager avec eux la passation des blocs non validés et la préparation de cet objectif.